

Technicien en productique, métallier-soudeur, chaudronnier,...via une formation en CEFA*:

*Centre d'Education et de formation en Alternance. Un CEFA est une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisant, au 2ème et au 3ème degré, l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel.

a) Modalités:

Pilotage: par le CEFA

Public: étudiant de 16 à moins de 25 ans

Durée: 1 an dont 60% du temps de la formation en entreprise.

Programme: soit identique à celui de l'enseignement de plein exercice (alternance « Article 49 »)
soit sur la base de profils de formations spécifiques (alternance « Article 45 »)

Coûts pour l'entreprise:

2 contrats possibles : le Contrat d'Apprentissage Industriel (CAI) lié à la CP 111.01/02 ou
le Contrat commun d'Alternance, intersectoriel

b) Types de contrat :

CAI :

Une rémunération calculée sur base du nombre des heures prestées en entreprise, conformément aux barèmes négociés au sein de la commission paritaire 111 (montants valables uniquement pour les CP 111.01 et 111.02) :

A partir du 1/07/2017, montant de base : 11,3788 €/h
pour le jeune de 18 ans et plus (90%) : 10,2409 €/h
pour le jeune de 17 ans (77%) : 8,7617 €/h
pour le jeune de 16 ans (65%) : 7,3962 €/h

Avantages pour l'entreprise :

Un avantage fiscal : l'exonération complète des cotisations patronales (sauf pécule de vacances).

La dispense de l'obligation d'engager des stagiaires AR 230.

Bourse forfaitaire annuelle de 500€/apprenti à la clôture du dossier de formation.

Avantage pour le jeune:

Une bourse annuelle de 600€ qui récompense son assiduité à la formation.

Agrément des entreprises pour le CAI

L'entreprise doit introduire via l'IFPM « Ouvriers » une demande d'agrément comme patron d'apprentissage industriel auprès du CPA CP111 et être agréée pour un des 38 métiers de cette instance.

L'agrément de l'entreprise reste valable deux ans à dater de la fin du dernier contrat d'apprentissage industriel. Jusqu'à cette échéance, l'entreprise peut conclure directement un nouveau contrat pour

le même métier.

Contrat commun d'Alternance :

Une rémunération mensuelle est fixée en fonction du niveau du niveau de compétences atteint par le candidat en référence au plan de formation établi initialement et ce, quel que soit le temps passé en entreprise.

Si formation d'un an, certains CEFA utilisent les 2 derniers paliers :

1^{er} palier: 265,64 € brut/mois

2^{ième} palier: 375,02 € brut/mois

3^{ième} palier: 500,03 € brut/mois

+ frais de déplacement

c) Modalités pratiques pour le CAI et le Contrat commun d'Alternance:

Pour toute nouvelle demande,

En Wallonie, les coaches sectoriels devront obligatoirement être consultés pour avis dans le cadre de la procédure d'agrément. A Bruxelles, ils pourront être consultés, mais, sans obligation. Dans les deux cas, la responsabilité d'octroi (ou non) de l'agrément à l'entreprise reste entre les mains de l'opérateur d'enseignement/ de formation.

Les coaches sectoriels de la CP 111.01/02 :

IFPM Ouvriers asbl

Industrie technologique et constructions métalliques, mécaniques et électriques

Dominique MINNE

dominique.minne@ifpm.be
0499/239.180.
(pour Bruxelles et Wallonie)

Julien GROSJEAN

Julien.grosjean@ifpm.be
0497/119.490
(Pour Bruxelles et Wallonie)

Bd Auguste Reyers, 80
1030 Bxl

d) Centres de formation :

CEFA Court-Saint-Etienne :

Métiers : métallier soudeur (5^{ème} et 6^{ème} Prof) et complément en soudage sur tôles et sur tubes (7^{ème} prof)

Site web : http://www.court-st-etienne.be/la-commune/enseignement/le-secondaire/copy2_of_linstitut-technique-provincial

CEFA de Charleroi :

Métiers : chaudronnerie (7^{ème} Prof-ATC), électricien automatique (6^{ème} TQ-PIE X), technicien en maintenance des systèmes automatisés industriels (7^{ème} TQ-ATC)

Site web : <http://www.cefachar.be/ecoles.html>

CEFA Don Bosco Liège :

Métiers : métallier soudeur (5^{ème} et 6^{ème} Prof) et complément en soudage sur tôles et sur tubes (7^{ème} Prof), technicien en productique (7^{ème} TQ) et menuisier en PVC et aluminium (7^{ème} Prof)

Site web : <http://www.aliss.be/node/422>

CEFA Glons Visé

Métiers : technicien en usinage (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} Prof- AR Ans Allieur)

Site web : <http://www.ecoles.cfwb.be/arvise/CEFA/notre-CEFA/organisation.html>

CEFA Sacre-Cœur et Saint-Joseph Visé

Métiers : compléments en chaudronnerie

Site web : <https://www.isjvise.be/fo/CefaChaudronnerie.php>

d) Liens pour infos complémentaires

<https://www.ifpm.be/fr/cai-apprentissage.html?IDC=108802>

<http://www.offa-oip.be/wp-content/uploads/2017/11/20171013-LISTE-COACHES-REPRESENTANTS-SECTORIELS-.pdf>

<http://www.offa-oip.be/vademecum/>

<http://www.offa-oip.be/informations-pratiques-a-destination-des-entreprises/>

<http://www.offa-oip.be/informations-pratique-a-destination-des-jeunes/>